

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/8/3

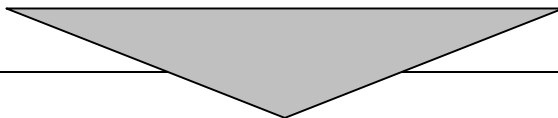
20 septembre 2002

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice du Bureau régional pour
l'Amérique latine et les Caraïbes (ODM):

Mme Z. Mesa

Attachée de liaison principale, ODM:

Mme G. Segura

tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le rapport mondial sur le développement humain (2002) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) classe Haïti au 146^{ème} rang sur un total de 173 pays. L'indicateur sexospécifique du développement humain est de 0,467, Haïti occupant le 122^{ème} rang. Depuis la préparation du dernier schéma de stratégie de pays (SSP) pour Haïti, les indicateurs macroéconomiques et sociaux ont continué à se dégrader. En 2000, malgré des transferts nets de l'ordre de 750 millions de dollars E.-U. par an, le déficit de la balance commerciale était d'environ 45 millions de dollars. Les autres indicateurs ayant régressé en 2001 sont: le produit intérieur brut (PIB), de 1,2 pour cent; les investissements, de 7 pour cent; et la consommation, de 14 pour cent. La production nationale ne couvrant que 55 pour cent des besoins alimentaires, l'écart de 45 pour cent a été comblé en partie par une forte augmentation des importations commerciales. Il est fort peu probable que dans la situation économique actuelle, ce rythme d'importations puisse être maintenu.

Ce déclin économique et l'instabilité politique actuelle, associés aux problèmes rencontrés dans la mise en place des politiques et du fonctionnement des institutions gouvernementales, ont eu pour effet l'augmentation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et la fragilité croissante des mécanismes de survie des populations déjà très appauvries. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Haïti est un des trois pays au monde présentant la situation la plus dramatique avec un déficit de 460 kilocalories par jour (suivi par la Somalie avec 490 kilocalories par jour et par l'Afghanistan avec 480 kilocalories par jour).

Conformément aux recommandations du Conseil d'administration, des études d'Analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) ont été réalisées en étroite collaboration avec la Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA). La Banque mondiale a cofinancé cet exercice. Les résultats indiquent qu'une proportion très élevée des ménages (40 pour cent) vit dans une insécurité alimentaire chronique ou présente un haut degré de vulnérabilité, et que 16 pour cent ont une certaine disponibilité et accessibilité aux aliments (mais leur situation demeure précaire). Il ressort également de l'étude que 40 pour cent des femmes chefs de ménage n'ont aucun accès à la terre, et que moins de 3 pour cent de celles qui y ont accès possèdent plus de 2 hectares. Les résultats de l'ACV permettront de mieux cibler les ressources du PAM et de ses partenaires dans les départements du nord du pays et dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Haïti est le pays le plus touché de la région par la pandémie du SIDA. Un total de 390 000 personnes seraient porteuses du virus et chaque année environ 5 000 nouveau-nés sont séropositifs. La prévalence du VIH parmi les femmes enceintes a été estimée entre 7 et 10 pour cent dans les zones urbaines. Tous les départements du pays sont affectés.

Ce deuxième programme de pays couvre la période 2003–2006. Le cycle du programme a été écourté d'un an par souci d'harmonisation avec les autres organismes des Nations Unies en Haïti. Il s'insère dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et a été conçu en fonction de la politique du PAM visant à favoriser le développement, des stratégies gouvernementales de lutte contre la pauvreté et de l'analyse de vulnérabilité. Il se fonde sur le SSP pour Haïti, qui a été entériné par le Conseil d'administration en octobre 2001.



Le programme de pays pour 2003–2006 a été préparé en consultation avec les parties prenantes du gouvernement (santé, éducation, agriculture et planification) et avec la participation active du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PNUD et de la FAO. Des organisations non gouvernementales (ONG) et des bailleurs de fonds ont aussi participé au processus de consultation.

Le développement des collectivités et l'accroissement des capacités sont des éléments charnières, intersectoriels, du programme de pays pour permettre la durabilité des actions des communautés ciblées par l'ACV. Pour ce faire, une approche participative et prenant en considération la problématique hommes-femmes est nécessaire. La mise en oeuvre des activités éducatives exigera le développement de partenariats. Elles prévoient la mise en oeuvre d'interventions de plaidoyer, de formation et de participation des femmes à la vie scolaire. La formation des enseignants reposera sur la problématique hommes-femmes, en mettant l'accent sur l'éducation des filles et la non-violence à leur égard. Le programme de pays vise aussi à améliorer les capacités d'organisation et d'autodéveloppement des différents comités (parents, groupes de santé, usagers de ressources naturelles) ou des groupements (femmes, producteurs).

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays portera sur les objectifs 1, 2 et 5: permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables.

Pour le programme de pays proposé pour Haïti, qui couvre la période 2003–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 25,1 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour Haïti (2003–2006)
(WFP/EB.3/2002/8/3).



ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

1. Depuis la préparation du dernier SSP pour Haïti, les indicateurs macroéconomiques et sociaux ont continué à se dégrader. La crise économique actuelle a de fortes répercussions sur les équilibres macroéconomiques et sur le niveau de vie des populations. Les importations dépassent 1,1 milliard de dollars, alors que les exportations stagnent autour de 300 millions de dollars, malgré des transferts nets de l'ordre de 750 millions de dollars par an; la balance commerciale accusait en 2000 un déficit de plus de 45 millions de dollars en hausse par rapport à 1999. Ce déficit a été en grande partie comblé par les réserves en devises de la Banque de la République d'Haïti, aujourd'hui inférieures à un mois d'importations, soit moins de 90 millions de dollars¹. D'autres indicateurs économiques sont également en régression en 2001: le PIB de 1,2 pour cent, les investissements de 7 pour cent, et la consommation de 14 pour cent².
2. Tandis que les besoins de consommation en équivalent céréales augmentaient suite à la croissance démographique, l'offre alimentaire locale régressait de 57 (1966) à 55 pour cent (2001) et l'aide alimentaire de 8 à 7,5 pour cent. Cet écart alimentaire a été en partie comblé par une forte augmentation des importations commerciales (525 000 tonnes en 2001, soit 28,5 pour cent des disponibilités), mais il est fort peu probable que ce rythme d'importations puisse être maintenu, au regard de la situation économique actuelle.
3. Ce déclin économique et l'instabilité politique actuelle, associés aux problèmes rencontrés dans la mise en place des politiques et du fonctionnement des institutions gouvernementales, ont entraîné des niveaux très bas de productivité et de disponibilité alimentaire pour les populations déjà très appauvries. Cela s'est traduit par une augmentation de leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et par une fragilité croissante de leurs mécanismes de survie.
4. Le rapport mondial sur le développement humain (2002) classe Haïti au 146ème rang sur un total de 173 pays, avec un indicateur sexospécifique du développement humain de 0,467, classant Haïti au 122ème rang.
5. En 1999, la FAO introduisait un indicateur complémentaire de sécurité alimentaire (*depth of hunger*), servant à mesurer l'ampleur du déficit alimentaire chez les mal nourris. Haïti est un des trois pays au monde où la situation est la plus dramatique, avec un déficit de 460 kilocalories par jour, suivi par la Somalie avec 490 kilocalories par jour et l'Afghanistan avec 480 kilocalories par jour.
6. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation du programme de pays et du Conseil d'administration, des études ACV, utilisant le cadre analytique normalisé, ont été réalisées en étroite collaboration avec la CNSA. La Banque mondiale a cofinancé cet exercice.
7. Les résultats de l'ACV permettront de réorienter l'assistance et de mieux cibler les ressources du PAM et de ses partenaires dans les départements du nord du pays. Vingt-trois communes seront retenues en priorité pour le programme de pays, (10 du Nord, 9 du Nord-Est, et 4 du département du Nord-Ouest, zone qui n'était pas

¹ Ministère du Plan et Banque de la République d'Haïti.

² CNSA/FAO.



ciblée dans l'actuel programme de pays). Les quartiers populaires et périphériques de Port-au-Prince demeurent une priorité pour ce programme de pays.

8. Les données disponibles indiquent qu'une proportion très élevée des ménages (40 pour cent) vit dans une insécurité alimentaire chronique ou présente un haut degré de vulnérabilité, et que 16 pour cent demeurent en situation précaire malgré une certaine disponibilité et accessibilité aux aliments. Ainsi, seulement 44 pour cent des ménages jouissent d'une bonne ou assez bonne sécurité alimentaire et disposent des ressources nécessaires pour une alimentation adéquate en consacrant 55 pour cent de leur revenu à l'achat de nourriture.
9. Les ménages présentant une forte insécurité alimentaire souffrent d'une absence quasi totale de protéines et s'alimentent surtout de pain et de céréales (en particulier de sorgho). Ils dépensent entre 56 et 66 pour cent de leurs revenus pour leur alimentation. Les ménages dirigés par une femme tirent moins de disponibilités alimentaires de leur production (seulement 16 pour cent des femmes ont des revenus de l'agriculture); cependant ils ont tendance à consommer un peu plus de sorgho, de maïs, de légumes et d'oeufs.
10. Une forte proportion de la population active (43,4 pour cent) n'a pas de source de revenu. Même si la majorité des adultes se déclarent agriculteurs, très peu peuvent faire vivre leur famille du produit de la terre. De ce fait, 58 pour cent des ménages qui disposent de moins d'un quart d'hectare vivent dans une situation d'insécurité alimentaire chronique ou sont fortement vulnérables. Il est important de noter que 40 pour cent des femmes chefs de ménage n'ont aucun accès à la terre et que moins de 3 pour cent des femmes qui y ont accès disposent de plus de 2 hectares.
11. La pauvreté et l'accroissement de la vulnérabilité des ménages haïtiens se creusent dans un contexte de grands programmes sectoriels bloqués, de désengagement quasi total des agences de coopération bilatérales et des banques de développement. De plus, les ONG connaissent une diminution significative des ressources mises à leur disposition.
12. Haïti est le pays le plus touché de la région par la pandémie du SIDA. Un total de 390 000 personnes seraient porteuses du virus et 45 000 décès seraient chaque année causés par le SIDA. La transmission mère/enfant est alarmante: chaque année, environ 5 000 nouveau-nés sont séropositifs. La prévalence du VIH parmi les femmes enceintes a été estimée entre 7 et 10 pour cent dans les zones urbaines. Tous les départements du pays sont affectés.
13. Face à cette conjoncture, il importe que ce programme de pays assure la participation du plus grand nombre d'institutions possible afin d'apporter une aide urgente et appropriée (en Haïti il s'agit d'introduire des programmes de développement dans un contexte d'urgence) et d'empêcher une détérioration encore plus grande des ressources humaines et environnementales. C'est là que les organisations multilatérales telles que le PAM peuvent jouer un rôle charnière. L'aide alimentaire trouve dans ce contexte toute sa justification mais, vu la précarité des ressources de tous les autres intervenants, une importante composante en espèces est nécessaire pour la mise en oeuvre des activités.
14. Le Ministère de la planification a présenté, en avril de cette année, un avant-projet demandant à la communauté internationale d'accorder à Haïti une aide alimentaire de 200 000 tonnes de riz par an (il pourrait aussi s'agir d'une autre céréale telle que le blé) pour la monétiser par l'intermédiaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (PL-480). Cela permettrait d'améliorer la balance des paiements, d'augmenter la disponibilité alimentaire, d'intervenir sur le marché des prix des produits de base et d'utiliser les fonds de contrepartie pour le financement de programmes à caractère social, tels que l'éducation pour tous et le programme des cantines scolaires.



15. Le deuxième programme de pays établi pour Haïti couvre la période 2003–2006. Le cycle du programme a été écourté d'un an par souci d'harmonisation avec les autres organismes des Nations Unies en Haïti. Il a été conçu en tenant compte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de la politique du PAM visant à favoriser le développement, de l'analyse de la vulnérabilité consacrée essentiellement aux zones touchées par l'insécurité alimentaire, et des stratégies gouvernementales de lutte contre la pauvreté. Il se fonde sur le SSP pour Haïti qui a été entériné par le Conseil d'administration en octobre 2001.
16. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays portera sur les objectifs 1, 2 et 5 suivants:
 - permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes;
 - permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
 - permettre aux ménages qui sont tributaires de ressources naturelles dégradées pour leur sécurité alimentaire de trouver des moyens de subsistance plus durables.

RESSOURCES ET PROCESSUS DE PREPARATION DU PROGRAMME DE PAYS

17. Ce deuxième programme de pays s'inscrit dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002–2006), approuvé par le gouvernement en juin 2001. Son objectif global est de promouvoir le développement humain durable par le biais de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'État de droit, et la protection et le respect des droits humains des groupes vulnérables, en particulier des femmes, des enfants et des habitants des zones rurales. Les axes stratégiques sont: i) la lutte contre la pauvreté; et ii) le renforcement de l'éducation en tant que moteur du développement. Les domaines d'intervention prioritaires sont les suivants: i) la gouvernance; ii) les services sociaux de base; et iii) la sécurité alimentaire/développement rural durable.
18. Le programme de pays pour 2003–2006 a été préparé en consultation avec les parties prenantes du gouvernement (santé, éducation, agriculture, planification) et avec la participation active du FNUAP, de l'OMS/OPS, de l'UNICEF, du PNUD et de la FAO. Des ONG et des bailleurs de fonds ont également fait partie du processus de consultation. L'élaboration du programme de pays a été facilitée par: i) une mission d'évaluation; ii) le processus de préparation du second SSP; iii) une formation pour le personnel du PAM, les partenaires et organismes du système des Nations Unies (séminaires sur l'aide alimentaire et le développement, sur des techniques participatives et sur la problématique hommes-femmes) et un vaste exercice ACV (entre janvier et mai 2002) avec la formation de près de 50 enquêteurs. De plus, une mission de préparation du programme de pays a eu lieu pendant le mois de mai en collaboration ou consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, les bailleurs de fonds, les ONG et les institutions religieuses, et avec la participation active des organismes des Nations Unies (FNUAP et OMS/OPS ont désigné des spécialistes pour accompagner la mission durant les visites de terrain). Les bénéficiaires ont été aussi amplement consultés.
19. La problématique hommes-femmes étant un thème intersectoriel dans le Plan-cadre pour Haïti et pour le PAM, il est prévu de poursuivre le travail avec les parties prenantes et les spécialistes afin de promouvoir une participation grandissante des femmes dans le processus de développement.



20. Le programme de pays approuvé pour 1998–2002 (WFP/EB.3/97/7/Add.3) prévoyait une allocation de 54,6 millions de dollars, soit une moyenne de 11 millions de dollars par an. Toutefois, les montants versés ont été de l'ordre de 5 à 6 millions de dollars par an, couvrant environ 50 pour cent des besoins. Face à l'acuité et à l'étendue de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans les zones d'intervention, le PAM devrait, pour contribuer efficacement à un changement durable dans la vie des populations bénéficiaires, consacrer au programme de pays plus de ressources que les années précédentes.
21. Cependant, en raison des contraintes budgétaires, l'assistance à un nombre plus élevé de bénéficiaires ne pourra se réaliser que par des activités complémentaires, mises en oeuvre en fonction des financements additionnels disponibles. Le PAM aidera à mobiliser ces ressources auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux.
22. La contribution directe du gouvernement au financement du programme est estimée à 4 824 877 dollars pour cette période de quatre ans.
23. Au total, il est proposé d'allouer des ressources s'élevant à 45 288 tonnes de produits alimentaires (soit une moyenne de 11 320 tonnes par an), pour un coût opérationnel direct de 25 068 463 dollars.
24. Les activités et les bénéficiaires prévus dans le programme de pays sont répartis comme suit:

**AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS
2003–2006**

Catégorie d'activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires (moyenne annuelle)	Participation des femmes (%)
Activité fondamentale 1: Appui nutritionnel et sanitaire aux groupes vulnérables	24 250	53,54	91 320	68
Activité fondamentale 2: Investissement dans le capital humain grâce à l'éducation et la formation	16 094	35,54	121 060	54
Activité fondamentale 3: Amélioration de la sécurité alimentaire protection de l'environnement	4 944	10,92	17 786	45
Total, programme de pays	45 288	100	230 166	



LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Appui nutritionnel et sanitaire aux groupes vulnérables

⇒ *Orientation stratégique*

25. Cette activité répond à l'objectif 1 de la politique du PAM visant à favoriser le développement, et vise à contribuer à la stratégie du gouvernement en matière de santé, répondant aux priorités définies dans la politique nationale de nutrition.

⇒ *Analyse des problèmes*

26. En Haïti, 28 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale, environ 5 pour cent souffrent de malnutrition aiguë et 32 pour cent accusent un retard de croissance. Selon l'enquête EMMUS III, deux tiers des enfants de 6 à 59 mois sont atteints d'anémie.
27. Plus de la moitié des femmes haïtiennes sont anémiées (55 pour cent), et pendant la période de la grossesse, 63 pour cent sont atteintes de formes légères ou sévères d'anémie, avec comme conséquence directe un risque accru de mortalité maternelle (523 pour 100 000) et de faible poids à la naissance pour les nourrissons, ce qui tend à hypothéquer leur avenir.
28. La prévalence des maladies sexuellement transmissibles parmi la population adulte serait de l'ordre de 12 pour cent. Le SIDA est considéré en Haïti comme un problème majeur de santé publique et constitue pour les responsables sanitaires une très grande préoccupation. Contrairement aux maladies sexuellement transmissibles qui affectent autant le monde rural qu'urbain, le SIDA est plus fréquent en ville. Les femmes sont particulièrement vulnérables à cette épidémie. Le risque déjà élevé est amplifié par le faible pouvoir de négociation des femmes en matière sexuelle, de par leur statut économique nettement inférieur et leur manque de scolarisation. La prise en charge de la tuberculose demeure toujours en Haïti une priorité, d'autant plus qu'elle est souvent associée au SIDA. Compte tenu des difficultés que traverse actuellement le pays, un effort concerté de la part des donateurs et des prestataires de services est essentiel et devra être associé aux actions et politiques locales et nationales.

⇒ *Objectifs et résultats escomptés*

29. Les objectifs de cette activité sont les suivants: a) réduire la malnutrition, l'insécurité alimentaire et l'insalubrité dans les groupes vulnérables; b) atténuer l'impact du VIH/SIDA sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des personnes contaminées, en contribuant à la prise en charge nutritionnelle et médico-sociale des femmes enceintes et des orphelins; et c) améliorer les capacités techniques et de gestion du personnel de santé.
30. Les résultats escomptés comprennent: a) l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire de la population ciblée; b) l'amélioration de la qualité de vie des femmes enceintes et des orphelins atteints du VIH/SIDA; c) le renforcement des services des structures de santé.



⇒ *Rôle et modalités de l'aide alimentaire*

31. L'aide alimentaire permettra de couvrir le déficit calorique de 20 pour cent, non seulement de la personne mal nourrie mais également de quatre membres de sa famille. L'adoption de la ration familiale et la révision de sa composition, pour inclure des apports en protéines et en lipides a été sollicitée par la direction nationale du projet et justifiée par des observations sur le terrain. La situation de malnutrition diagnostiquée reflétant l'insécurité alimentaire de la famille tout entière, la mission d'évaluation avait aussi recommandé la révision de la ration, étant donné que la ration individuelle était presque toujours consommée par toute la famille.
32. La ration complémentaire est composée de farine de blé enrichie au soja, de céréales, de légumineuses, d'huile végétale et de sel iodé. La ration journalière est prévue comme suit:
 - a) un enfant mal nourri recevra 89 grammes de céréales, 19 grammes de haricots, 14 grammes d'huile et du sel iodé;
 - b) une femme enceinte ou une mère allaitante recevra 67 grammes de céréales, 39 grammes de haricots, 14 grammes d'huile et du sel iodé;
 - c) le patient atteint du VIH/SIDA recevra 95 grammes de céréales, 39 grammes de haricots, 14 grammes d'huile et du sel iodé.
33. L'aide alimentaire permettra non seulement d'améliorer la situation nutritionnelle des enfants et des mères vulnérables, mais aussi d'encourager la population ciblée à fréquenter les services de santé et de réduire les coûts d'opportunité pour les participants aux activités de formation. Cela à son tour favorisera une modification du comportement des bénéficiaires.
34. L'aide alimentaire aidera sans aucun doute la femme enceinte à mieux supporter les troubles digestifs liés au traitement, à diminuer les risques d'anémie et à poursuivre son traitement. Les orphelins du SIDA répertoriés dans les orphelinats et/ou les maisons d'accueil recevront une ration leur permettant de faire face à la situation d'insécurité alimentaire dans laquelle ils se trouvent. La ration fournie aux bénévoles servira d'incitatif et de compensation pour leurs efforts dans le domaine de l'éducation sanitaire et en faveur des personnes contaminées par le virus du SIDA.

⇒ *Stratégie d'exécution*

35. L'activité se propose de promouvoir l'éducation nutritionnelle et sanitaire, susceptible de garantir à long terme un changement de comportement durable parmi la population ciblée (à savoir, les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, les tuberculeux et les personnes victimes du VIH/SIDA).
36. La prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA représente encore aujourd'hui un défi en Haïti quoiqu'elle demeure une priorité du gouvernement comme il l'a expliqué dans son Plan national de lutte contre le SIDA. Cette prise en charge doit nécessairement englober le traitement (trithérapie) et l'appui psychosocial. Pour les femmes enceintes, principal groupe ciblé, cette prise en charge est essentielle pour diminuer les risques de transmission du virus de la mère au nouveau-né.
37. Cette activité sera exécutée par le Ministère de la santé publique et de la population en collaboration avec les différentes ONG qui interviennent dans les institutions où le programme est mis en oeuvre. Pour faciliter le suivi de l'évolution de l'état nutritionnel et de santé des bénéficiaires, les critères d'admission et le système de collecte d'informations seront révisés et simplifiés.



⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

38. Le PAM fournira des produits alimentaires à 16 centres de santé dans le Nord-Est, 10 dans le Nord et 35 dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La ration familiale permettra de combler, pour les quatre années, le déficit énergétique de 54 800 enfants âgés de 6 à 59 mois, 30 400 femmes enceintes et mères allaitantes, 3 500 femmes enceintes victimes du VIH/SIDA, 2 500 orphelins et 120 formateurs bénévoles.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

39. La prise en charge nutritionnelle des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes sera exécutée en étroite collaboration avec les différentes ONG travaillant dans les zones ciblées par le programme de pays, avec le FNUAP par le biais de son programme de réduction de la mortalité maternelle, et avec l'UNICEF et l'OMS qui interviennent dans la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance.
40. *International Child Care* continuera à exécuter l'activité de complément nutritionnel destinée aux patients atteints de tuberculose. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) collaborera par son programme de plaidoyer et d'appui au traitement des patients.
41. Une synergie sera assurée entre les différentes activités du programme de pays, notamment dans le secteur de l'éducation, par le biais des activités de santé scolaire.

⇒ **Dispositif de suivi**

42. Un système de suivi sera mis en place par le Ministère de la santé publique et de la population (un renforcement institutionnel est prévu pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle), le PAM (qui fournira l'appui technique) et les différents partenaires afin de mesurer les résultats des activités.

⇒ **Estimation des coûts**

43. Cette activité nécessitera 24 250 tonnes de produits alimentaires pour un coût opérationnel direct estimé à 13 513 486 dollars.

Activité fondamentale 2: Investissement dans le capital humain grâce à l'éducation et la formation

⇒ **Orientation stratégique**

44. Cette activité répond à l'objectif 2 de la politique du PAM visant à favoriser le développement et soutient les stratégies du gouvernement en matière d'éducation. Elle s'articule autour d'une approche de l'éducation des enfants vulnérables, combinant la nutrition, la santé, l'enseignement et la formation des enseignants dans un contexte d'intégration entre l'école et la communauté. La cantine scolaire est considérée comme une composante essentielle de la stratégie du gouvernement pour améliorer la qualité de l'éducation.
45. Le développement des collectivités et l'accroissement des capacités sont des éléments clés du programme de pays pour permettre la durabilité des actions des communautés ciblées par l'ACV. Pour ce faire, une approche participative s'appuyant sur l'équité hommes-femmes est nécessaire. Les activités éducatives, qui se feront grâce au développement de partenariats, prévoient la mise en oeuvre d'interventions de plaidoyer,



de formation et de participation des femmes à la vie scolaire. La formation des enseignants portera sur la problématique hommes-femmes, mettant l'accent sur l'éducation des filles et la non-violence à leur égard.

46. L'orientation stratégique vise aussi à améliorer les capacités d'organisation et d'autodéveloppement des différents comités (parents, groupes de santé, usagers de ressources naturelles) ou des groupements (femmes, producteurs). Cette amélioration passe également par une approche participative qui tient compte de la problématique hommes-femmes.

⇒ **Analyse des problèmes**

47. Le secteur de l'éducation en Haïti est l'un des moins développés du monde. Un tiers des enfants d'âge scolaire n'a pas accès à l'école. Au niveau national, on estime à quelque 500 000 le nombre d'enfants sans éducation de base. Ce sont les facteurs sociaux et économiques qui influencent la scolarisation. Bien qu'il n'y ait pas de différence sensible au niveau de l'inscription des garçons et des filles, quand la famille ne peut plus subvenir aux coûts de scolarisation de plusieurs enfants, elle tend à donner la priorité aux garçons.
48. Les écoles publiques ne représentent qu'environ 10 pour cent des établissements scolaires et moins de 25 pour cent des effectifs de l'enseignement. La tendance est à la croissance du secteur privé (76 pour cent des élèves), dont une petite minorité d'établissements est officiellement reconnue.
49. La compétence pédagogique de base des maîtres demeure très faible. Les enseignants qualifiés (10 pour cent seulement) se concentrent dans les zones urbaines et les écoles congréganistes et nationales. Ce problème est aggravé par le manque de matériel pédagogique et de livres scolaires.
50. La morbidité est fortement liée au mauvais état nutritionnel ainsi qu'aux conditions sanitaires défavorables. Les problèmes d'accès à l'eau potable et l'absence, ou le manque, de latrines et d'hygiène sont responsables d'une grande part des diarrhées et des parasitoses qui peuvent précipiter les enfants dans la malnutrition. Ceux-ci s'absentent de plus en plus et finissent par quitter l'école, ou bien perdent leur capacité d'attention et d'apprentissage.
51. Les actions de développement menées en Haïti tendent à s'inscrire dans un cadre décentralisé d'intervention et de dynamisation des structures communales et d'associations de base. Néanmoins, l'approche demeure encore très sectorielle et l'on assiste à une multiplication des comités ayant une capacité limitée de planification et d'encadrement (faible taux d'alphabétisation, capacité de gestion souvent embryonnaire).
52. L'évaluation du programme de pays en cours avait recommandé une plus grande intégration entre les trois volets du programme de manière à favoriser les synergies. Cette recommandation a été prise en considération pendant la préparation du programme de pays et devrait trouver réponse dans la façon plus déterminée d'appuyer le développement communautaire.

⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

53. Le but est de contribuer à l'objectif principal du Programme national de l'éducation fondamentale, c'est-à-dire améliorer la qualité de l'éducation en Haïti. Les objectifs spécifiques sont: a) augmenter la fréquentation et la capacité d'apprentissage des élèves concernés; b) accroître le taux d'alphabétisation fonctionnelle, en particulier des femmes; et c) améliorer les connaissances de base et renforcer les comités de gestion.



54. Les résultats escomptés sont les suivants: a) réduction de la faim à court terme; b) diminution de la prévalence des infections dues aux helminthes; c) augmentation du taux de fréquentation scolaire, surtout chez les filles, tout en bénéficiant de meilleures conditions sociosanitaires et pédagogiques dans au moins 50 pour cent des écoles ciblées; d) amélioration des compétences du personnel en matière de santé, d'éducation et d'agriculture.
55. Pour l'appui au développement communautaire les résultats escomptés sont: a) la réduction du taux d'analphabétisme, notamment chez les femmes; b) l'amélioration des capacités techniques et de gestion des comités, lesquels seront mieux en mesure d'affronter les multiples risques.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

56. En réduisant la faim à court terme et en améliorant l'apport en micronutriments, l'aide alimentaire favorisera la fréquentation scolaire. Elle servira aussi d'élément régulateur pour certaines écoles par la signature d'un contrat de performance entre la communauté scolaire et le Ministère de l'éducation.
57. Pendant 160 jours de classe, une ration journalière sera servie en deux temps dans toutes les écoles ciblées. La combinaison du repas chaud et de la boisson matinale satisfera presque la moitié des besoins en énergie des enfants et les deux tiers de leurs besoins en protéines. Elle pourvoira aussi à environ un quart des besoins en vitamine A et 60 pour cent des besoins en fer.
58. Dans les écoles qui n'ont pas d'accès à l'eau ni aux infrastructures de base nécessaires à la préparation d'un repas chaud, un snack sera servi aux enfants. Il sera composé d'un biscuit fortifié à base de farine enrichie locale ou importée et d'un sandwich au poisson ou au beurre d'arachides (*mamba*). Cela équivalra à un quart des besoins en énergie, à la moitié des besoins en protéines, à un quart des besoins en vitamine A, et à 40 pour cent des besoins en fer.
59. Selon le type d'appui au développement communautaire, l'aide alimentaire incitera certains groupes d'intervenants (notamment les femmes et chefs de ménages très vulnérables) à participer aux activités de formation. Des rations vivres pour l'apprentissage seront également distribuées aux femmes et aux hommes participant aux cours d'alphabétisation, ainsi qu'aux formateurs bénévoles.

⇒ **Stratégie d'exécution**

60. L'accent sera mis sur l'intégration d'actions éducatives et sanitaires. Des partenariats seront établis avec des ONG spécialisées (telles que Initiative développement pour les écoles du Nord-Ouest), et avec la Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle et le Programme national des cantines scolaires (PNCS). Le programme de pays profitera aussi des expériences positives du programme actuel, en particulier du projet Éducation 2004. La stratégie d'exécution veillera à intégrer l'éducation et la santé, en incluant le déparasitage et l'assainissement.
61. Les enseignants recevront une formation aux pratiques de santé, d'hygiène, de nutrition, ainsi qu'aux bases pédagogiques, en prenant en considération la problématique hommes-femmes. Les directeurs recevront une formation additionnelle en matière de gestion et de stockage. Certaines formations constitueront une condition préalable au démarrage d'une cantine scolaire. Le rôle des comités communautaires et des comités des parents est fondamental pour la construction de latrines, de cuisines, ainsi que l'approvisionnement en eau potable.



62. Dès le démarrage des activités, une étude de base sera élaborée en participation avec les groupements et comités des communautés ciblées. Des cours d'alphabétisation et des visites d'échanges entre groupements seront privilégiés.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

63. Cette activité d'appui aux cantines scolaires bénéficiera en moyenne à 87 500 élèves de l'enseignement fondamental, dont 45 500 filles et 42 000 garçons fréquentant les établissements ciblés, suivant une échelle de progression sur quatre ans. Environ 321 associations de parents recevront une formation en manutention et réparation des infrastructures scolaires et 1 120 enseignants bénéficieront de cours de recyclage. Un appui en rations sèches est prévu pour les cuisinières.
64. Au total 32 330 hommes et femmes bénéficieront des activités de formation suivantes: a) recyclage pour 1 120 enseignants; b) planification et autoévaluation (environ trois jours) pour 900 participants au programme; c) 150 jours d'alphabétisation pour 7 000 femmes et 1 000 hommes; d) des notions en santé-nutrition et soins à l'école seront inculquées à environ 7 880 participants aux groupes de parents; et e) 15 550 bénéficiaires profiteront des cours en gestion et production. Les participants recevront une ration individuelle par jour de formation. En outre, 110 formateurs bénévoles recevront 136 rations par an en compensation de leurs services.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

65. Le PNCS coordonne l'aide alimentaire aux écoles du pays et supervise l'exécution de la politique de l'État haïtien. Afin de garantir la réalisation des activités d'appui alimentaire du PAM aux écoles, le gouvernement a mis en place une Direction nationale financée par les fonds du Trésor public.
66. Le Ministère de la santé publique et de la population, la Coopération française, l'OPS/OMS et l'UNICEF apporteront leur expertise pour les campagnes de déparasitage et les autres composantes du programme de santé scolaire.
67. La Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union européenne, et des ONG spécialisées mettront leurs compétences techniques au service de la formation des enseignants et de l'appui communautaire. Le programme comptera aussi sur l'appui technique du Secrétaire d'État à l'alphabétisation pour la formation des animateurs et la disponibilité de matériel didactique.

⇒ **Dispositif de suivi**

68. Le système de suivi et d'évaluation sera assuré par les agents de terrain du PNCS, de la Direction nationale du PNCS, du Ministère de la santé publique et de la population, du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, et du PAM. Il sera renforcé par la création d'une cellule de suivi-évaluation pour l'ensemble des activités en milieu scolaire. Les inspecteurs du Ministère de l'éducation suivront et évalueront la qualité de l'enseignement ainsi que les taux d'absentéisme, d'abandon et de scolarisation.



⇒ *Estimation des coûts*

69. Cette activité nécessitera 16 094 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct estimé à 8 996 122 dollars.

Activité fondamentale 3: Amélioration de la sécurité alimentaire et protection de l'environnement

⇒ *Orientation stratégique*

70. Par souci de cohérence, cette activité appuiera les communautés déjà engagées dans d'autres activités du programme de pays. En donnant la priorité aux activités de conservation des eaux et des sols, cette activité devrait permettre aux ménages de mieux gérer les ressources naturelles et à terme de pouvoir compter sur des moyens de subsistance plus durables. Pour cela, les actions couvriront plusieurs années et feront l'objet d'un plan simple de gestion défini par les groupements et collectivités concernés, avec l'appui technique du personnel du programme. L'approche participative sera de rigueur dans la constitution des actifs communautaires et des ménages. La présente activité sera axée en grande partie sur les priorités, charges de travail et contraintes de temps des femmes. Ces dernières participeront à la sélection, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des activités ainsi qu'aux processus décisionnel.

⇒ *Analyse des problèmes*

71. La zone de concentration du programme de pays se caractérise par une insécurité alimentaire structurelle et un haut degré de vulnérabilité, dus tant aux aléas climatiques qu'à des techniques inappropriées d'exploitation des ressources naturelles. L'enquête ACV a identifié les principaux problèmes des ménages de la zone ciblée, à savoir:
- La forte dépendance de tous les ménages, agriculteurs inclus, vis-à-vis du marché pour survivre; cela s'explique par la prédominance d'une agriculture pluviale tributaire de précipitations fort irrégulières, lesquelles provoquent des périodes de sécheresse plus ou moins importante ou des inondations; à cela s'ajoute l'érosion des terres, combinée à un engrèvement important du réseau hydrographique.
 - L'utilisation de techniques de cultures très rudimentaires empêchant souvent les populations de constituer des réserves suffisantes, ce qui crée des pénuries de vivres pendant les périodes de sécheresse ou de soudure.
 - L'insuffisance de moyens d'investissements engendrée par une marge bénéficiaire trop faible ne permettant pas aux gens de valoriser leur temps ou leurs énergies, ce qui les entraîne de plus en plus dans un cycle de pauvreté.
 - Le très mauvais état de la majorité des routes et pistes rurales rend difficiles les échanges commerciaux internes et interrégionaux, l'accès aux écoles et aux centres de santé et l'approvisionnement en produits de première nécessité.
72. Les interventions précédentes se sont heurtées à plusieurs problèmes, notamment: l'absence de services de vulgarisation performants et de partenaires pouvant appuyer la production agricole; une planification annuelle sans véritable perspective à long terme; un manque de moyens pour appuyer et renforcer les organisations de bénéficiaires; un manque d'intrants non alimentaires et d'appui technique pour la réalisation des infrastructures planifiées.



73. Compte tenu de ces problèmes et en l'absence de tout programme de relance de l'agriculture vivrière du pays, l'appui du programme de pays a été orienté sur les seules actions de gestion des ressources naturelles pour un développement communautaire plus large.
74. De plus, vu la détérioration importante des bassins versants et la gestion déficiente des eaux de ruissellement au niveau des parcelles agricoles et de l'environnement tout entier, ces actions devront rester limitées géographiquement et s'inscrire dans le temps.

⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

75. Les objectifs sont les suivants: a) créer des biens afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations ciblées; b) contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement des microbassins exploités par les populations ciblées; c) améliorer l'accès à des services de base ainsi que le cadre physique et sanitaire des écoles; et d) assurer le suivi de la situation de la sécurité alimentaire.
76. Pour atteindre ces objectifs, il s'agit d'une part d'appuyer les efforts déployés par les communautés ciblées pour mieux gérer leurs ressources dans une perspective de durabilité. D'autre part, des actions en amont des terres cultivées peuvent être entreprises en complément d'actions de promotion d'une agriculture conservatrice des eaux au niveau de la parcelle. C'est en travaillant sur ces deux aspects pendant au moins trois ans que le programme espère insuffler une dynamique qui permettra aux groupements de poursuivre les actions au-delà de l'intervention du programme.
77. Les résultats escomptés sont une augmentation des revenus des bénéficiaires, grâce à a) l'amélioration de la production des sols et des méthodes culturales; b) la diversification de la production locale; c) une meilleure gestion des ressources en eau par les comités d'usagers; d) un meilleur accès à des services de base et à des marchés; e) l'accroissement de la capacité de génération et d'utilisation de l'information sur la sécurité alimentaire.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

78. Le déficit vivrier, le manque de ressources publiques pour financer des programmes en zones rurales et le caractère saisonnier des travaux agricoles donnent à l'aide alimentaire un avantage comparatif, mais non suffisant, par rapport aux autres types d'assistance en matière d'activités de gestion des ressources naturelles. La fourniture de rations du PAM aux bénéficiaires participant aux activités de conservation des eaux et des sols, et à celles de réhabilitation de l'infrastructure assurera un transfert direct de revenus et leur permettra de prendre le risque d'investir dans des actions dont l'impact n'est pas immédiat.
79. L'aide alimentaire du PAM selon la modalité vivres-contre-travail s'adressera à une population qui ne connaît la sécurité alimentaire que pendant une partie de l'année, et complétera l'apport alimentaire des familles en période de faible activité économique ou d'urgence. En raison du manque de ressources, la ration familiale a été révisée et ramenée à quatre personnes seulement; le poisson ou la viande en conserve, trop coûteux, a été remplacé par des légumineuses, bien acceptées par la population. La ration se compose de farine de maïs enrichie, de riz, de haricots, d'huile et de sel iodé.

⇒ **Stratégie d'exécution**

80. Outre le fait que l'activité fera partie intégrante d'une démarche de développement communautaire, sa mise en oeuvre spécifique se limitera aux activités suivantes: a) travaux de traitement de ravines; b) travaux de cordons et de préparation des sols au niveau des



parcelles et des zones à potentiel agricole; c) selon les sites et les potentialités, appui à la mise en valeur et/ou à l'établissement de petits systèmes d'irrigation³ après qu'un comité d'usagers ou de bassin aura été mis en place et rendu opérationnel; d) appuis ponctuels, via des partenariats, à l'accroissement et à la diversification de la production maraîchère et fruitière des ménages; et e) ouverture/réfection de routes communales, permettant l'accès à des établissements scolaires et de santé.

81. L'intervention se fera toujours après sensibilisation du groupement et vérification de son organisation et de son implication par l'équipe de développement du programme. Le programme prévoira la possibilité de faire appel à des techniciens ou de conclure des partenariats pour que la conception des interventions soit solide et bien comprise des bénéficiaires. Dès acceptation du document d'intervention, un contrat sera finalisé avec le groupement et son approbation fera l'objet d'une assemblée générale de l'association. La réalisation se fera ensuite conformément à ce contrat et sa supervision sera assurée par la cellule de coordination du programme.
82. Étant intégrée aux autres activités de développement communautaire, l'activité cible femmes et hommes. Les interventions devront combiner des actions de type structurant (ravine, réseau, clôtures) impliquant la collectivité au sens large, avec d'autres actions plus ponctuelles au niveau des parcelles et jardins des ménages, concernant de manière plus spécifique les femmes.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

83. Cette activité sera menée dans les 10 communes du Nord et les neuf du Nord-Est ciblées par l'ACV et concernera 17 786 bénéficiaires et leurs familles. Chaque ménage recevra en moyenne 90 rations familiales par an. Il est éventuellement prévu d'intervenir dans le département du Nord-Ouest, après identification d'un partenaire et/ou d'un autre programme de redéploiement de la production vivrière et agricole de cette zone marginale du pays. Le programme prévoit la possibilité d'intervenir en cas d'urgence dans la région nord du pays.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

84. Le programme coopérera avec les autres institutions du système des Nations Unies et établira des partenariats avec les organisations oeuvrant dans la zone. Le bureau du PAM fournira un appui à l'unité de coordination des activités du programme et mobilisera les soutiens nécessaires pour une auto-évaluation annuelle des activités au niveau des communautés ciblées.
85. Un suivi mensuel d'indicateurs sensibles et une enquête annuelle au niveau des ménages et des communautés permettra de surveiller l'évolution de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité dans les zones d'intervention du programme de pays. Ainsi, le PAM, en coordination avec la FAO et d'autres bailleurs de fonds, apportera une assistance technique au gouvernement (CNSA) pour incorporer un ensemble d'indicateurs de surveillance de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et contribuer au développement. Il se basera sur les premières réalisations du Système d'alerte précoce du Nord-Ouest (NEWS), de la Société coopérative pour l'aide au monde entier (CARE) et du projet Action Nord-Ouest

³ Pour ce type d'intervention, une étude de faisabilité technique (site, disponibilité et pérennité des eaux collectées, choix des matériaux, système d'exploitation) devra être faite, vérifiée par la cellule de coordination du programme, et soumise et agréée par le PAM.



Sécurité alimentaire (ANOSA), un système national d'alerte rapide qui sera piloté par la CNSA.

⇒ *Estimation des coûts*

86. Cette activité nécessitera 4 944 tonnes de produits alimentaires pour un coût opérationnel direct estimé à 2 558 855 dollars.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

87. Les risques principaux auxquels le programme de pays devra faire face sont la persistance de l'instabilité politique, de la crise économique, de l'absence de cadre juridique au niveau des associations et du système foncier et les catastrophes naturelles. Pour chaque activité fondamentale, des hypothèses spécifiques et des risques sont énumérés dans le cadre logique de l'annexe II.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

88. Une fois le programme de pays approuvé, les résumés des activités seront mis au point à partir d'une étude de base complétant les informations recueillies par l'ACV. Des méthodes participatives seront utilisées et une attention particulière sera donnée aux besoins de renforcement institutionnel, à la problématique hommes-femmes et au VIH/SIDA. Une assistance technique sera demandée aux organisations spécialisées faisant partie du Comité de pays des Nations Unies. Des indicateurs de référence seront définis pour le suivi et l'évaluation. Avant leur approbation par le directeur de pays, les activités du programme de pays seront examinées par un comité local, composé de représentants des ministères, des organismes du système des Nations Unies et des ONG partenaires. Le comité sera coprésidé par le Ministère de la planification et par le PAM.

Examen préalable

89. Le programme de pays pour 2003–2006 a été préparé en consultation avec les parties prenantes du gouvernement (santé, éducation, agriculture) et avec la participation active du FNUAP, de l'OMS/OPS, de l'UNICEF, du PNUD et de la FAO. Des ONG ont aussi participé au processus de consultation. En outre, une journée de validation du cadre logique a été organisée.

Exécution du programme

⇒ *Dotation en effectifs*

90. Comme recommandé dans le rapport de la mission d'évaluation, le bureau de pays devra être renforcé par du personnel expérimenté dans le domaine du suivi et de l'évaluation. Étant donné la complexité de la situation en Haïti, le modèle de financement 1-2-3 pour le personnel s'avère insuffisant; il est donc proposé que le budget administratif et d'appui aux programmes couvre deux postes internationaux additionnels au niveau P-3, dans les domaines du programme et de la logistique. Les agents de terrain feront partie des cellules départementales de suivi, superviseront la livraison des produits alimentaires et appuieront les comités locaux de distribution où les femmes joueront un rôle prépondérant. Les efforts de formation du personnel du PAM et de contrepartie seront poursuivis pour renforcer les compétences de celui-ci dans les domaines de la planification participative, la problématique hommes-femmes, la formation de formateurs, le suivi et l'évaluation axés



sur des résultats, l'application des directives du PAM en matière d'environnement et de moyens de subsistance durables, et la gestion des situations d'urgence.

⇒ **Gestion nationale du programme de pays**

91. Le PAM préparera un accord pour 2003–2006, qui devra être signé par le Ministère de la planification. Après l'approbation et la signature de chaque activité par le directeur de pays, le PAM élaborera un contrat opérationnel qui tiendra compte de chaque activité et définira les obligations de chacune des parties. Les partenaires seront contractuellement tenus de respecter les Engagements du PAM en faveur des femmes.
92. Le Ministère de la planification se chargera de la coordination au niveau national et présidera le comité de pilotage du programme de pays, responsable de la supervision générale de ce programme et de la création des synergies avec les autres programmes de développement au niveau national. Il se réunira deux fois par an. Sous l'autorité du comité de pilotage, le comité technique du programme de pays, basé au Cap Haïtien, sera composé des coordonnateurs nationaux de chaque activité et des ONG associées et sera coprésidé par un fonctionnaire désigné par le Ministère de la planification et par le PAM. Ce comité technique sera responsable des dispositions concernant l'exécution, ainsi que du suivi et de l'évaluation des activités. Il veillera en particulier à ce que les activités prévues dans l'activité 2, à caractère intersectoriel, soient mises en oeuvre. Les autorités locales et les comités communautaires assureront une participation équitable des hommes et des femmes.

⇒ **Coordination et partenariats**

93. Les activités proposées s'inscrivant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PAM participera activement à ses groupes thématiques. Des partenariats seront élargis avec le FENU, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS/OPS, la FAO et l'UNESCO, ainsi que, dans la mesure du possible, avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale. Le PAM maintiendra aussi sa coordination avec l'USAID, l'Union européenne, la Coopération française et le Canada.
94. Le PAM collaborera avec des ONG telles que le Bureau pour la nutrition et le développement (BND), Initiative développement, CARITAS, la Société coopérative pour l'aide au monde entier (CARE), l'Organisation internationale de perspective mondiale, *Agro-action* (Allemagne), *Save the Children Fund* (États-Unis), les Services de secours catholique, Action contre la faim, *International Child Care*, *Haiti Outreach*. Il cherchera à forger de nouveaux partenariats avec la Fédération luthérienne mondiale et d'autres organisations actives dans les domaines du VIH/SIDA et de la gestion des catastrophes.

⇒ **Apports complémentaires du gouvernement**

95. Pour chaque activité du programme de pays et pour sa gestion d'ensemble, le gouvernement contribuera au paiement des salaires, des coûts opérationnels et des articles non alimentaires. Une condition préalable à l'aide du PAM sera la mise à disposition, par les Ministères de la planification, de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, d'un coordonnateur sectoriel à temps plein dans les départements du Nord, du Nord-Est et de l'Ouest.



⇒ **Préparation des plans de travail et du budget annuels**

96. Avec l'assistance du PAM, les organismes d'exécution prépareront des plans de travail annuels en se fondant sur la disponibilité des ressources monétaires et alimentaires et réviseront ces plans en fonction des résultats opérationnels. S'il s'avérait nécessaire de réaffecter des ressources d'une activité à l'autre, le comité de pilotage du programme de pays prendra la décision, en se basant sur des renseignements fournis par l'ACV sur l'évolution de l'insécurité alimentaire dans les zones d'intervention. La CNSA jouera un rôle important dans le suivi de la sécurité alimentaire dans le pays.

Dispositif logistique

97. Le PAM continuera à assurer tous les services de logistique, depuis l'arrivée des produits dans le pays, en passant par l'entreposage et le transport des vivres, jusqu'au point de distribution finale. Des accords pourraient être conclus avec des ONG partenaires intéressées à assurer une partie de la logistique. L'entrepôt principal de Port-au-Prince continuera à être géré par le BND. Étant donné que Haïti est classé parmi les pays les moins avancés et à faible revenu et à déficit vivrier, le PAM prendra à sa charge la totalité des coûts de transport intérieur et de manutention (y compris les points d'achats locaux et régionaux) jusqu'aux points de distribution finale.

98. En fonction des ressources disponibles, le PAM se propose d'acheter des produits alimentaires lorsque des excédents de bonne qualité seront disponibles sur les marchés locaux à des prix compétitifs, dans la transparence et par voie d'appel d'offres. Les achats locaux seront conformes aux directives et procédures du PAM dans ce domaine. Dans la mesure du possible, le PAM s'efforcera d'appuyer les organisations d'agriculteurs dans les zones productrices d'excédents. Les possibilités d'effectuer des achats locaux ou régionaux d'aliments tels que le maïs, les haricots et éventuellement l'huile sont à l'étude, en vue d'encourager les producteurs locaux et des groupements de femmes à produire et transformer des produits alimentaires de consommation populaire. Cela se fera en collaboration avec des ONG et des laboratoires et instituts de recherche.

99. Le gouvernement continuera d'accorder des exemptions de taxes et des dérogations afin de faciliter les achats locaux et régionaux et d'assurer la livraison en temps voulu des produits alimentaires.

Stratégie de retrait et durabilité

100. La durabilité s'appuiera sur la participation croissante des hommes et des femmes des communautés ciblées à l'identification et à l'exécution des activités, et sur les partenariats avec des ONG et le gouvernement. La création de capacités au sein des communautés (en particulier celles des femmes) permettra à celles-ci de s'approprier des actifs créés et de prendre les mesures nécessaires à leur conservation. L'adoption par le gouvernement de nouvelles formes de gestion, relatives aux activités de santé maternelle et infantile et aux programmes d'alimentation scolaire liés à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la santé scolaire, contribuera aussi à la durabilité des actions.

Suivi et vérification des comptes du programme

101. Le programme de pays appliquera la méthode de gestion axée sur les résultats aux activités de suivi et d'évaluation. Une attention particulière sera portée à la sélection des indicateurs de résultat, amorcée par la préparation du cadre logique avec les partenaires.

102. Le système de suivi et d'évaluation inclura un dispositif de suivi communautaire pour s'assurer que les populations participent, et sera validé au cours d'ateliers auxquels



participeront les partenaires d'exécution et les représentants des communautés. Des rapports trimestriels et un rapport annuel d'avancement du programme de pays seront élaborés par les coordonnateurs des ministères de contrepartie et par les partenaires d'exécution, avec l'assistance du PAM. Ils seront soumis au comité de pilotage, dont les membres se rendront sur les sites d'exécution des activités pour en suivre les progrès.

Évaluation

103. En coordination avec le Bureau de l'évaluation et du suivi (OEDE) du PAM et conformément à ses directives, une évaluation à mi-parcours du programme de pays aura lieu vers la fin de 2004, pour s'assurer que ses buts et objectifs sont toujours pertinents. Des consultants indépendants et des représentants du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODM) en seront chargés. Les recommandations de cette évaluation devront être directement mises à exécution afin de réactualiser le programme en fonction des résultats obtenus. Elles tiendront compte du calendrier d'exécution, de la réaffectation d'activités et du transfert des ressources (si nécessaire).

RECOMMANDATION

104. Pour le programme de pays proposé pour Haïti, qui couvre la période 2003–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 25 068 463 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DU SSP POUR HAÏTI (WFP/EB.3/2001/7/2)

Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde et le plus pauvre des Amériques, en raison de ressources naturelles limitées et surexploitées, d'une instabilité politique et économique quasi permanente, et de catastrophes naturelles fréquentes. Plus de deux tiers des 8 millions d'habitants vit en dessous du seuil absolu de pauvreté de 160 dollars E.-U.⁴ par an. La majorité des ménages pauvres, souvent monoparentaux ou dirigés par une femme, doit vivre avec moins de 40 dollars par personne et par an. Le pays connaît un déficit de production alimentaire chronique de près de 50 pour cent de ses besoins (pourcentage en hausse), et un déficit alimentaire total, après importations et aide, de 7 à 10 pour cent des besoins. L'aide alimentaire satisfait 5 à 8 pour cent des besoins alimentaires.

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant, stagnant ou en recul depuis plus de 40 ans, est estimé à 413 dollars, et le revenu net par habitant et par an en zone rurale est de 134 dollars. En 2000, Haïti, classé parmi les pays les moins avancés (PMA) et 150^{ème} sur 174 pays (123^{ème} en ce qui concerne la parité hommes-femmes) selon l'indicateur du développement humain (PNUD), a reculé par rapport à 1990 (124^{ème} rang). La malnutrition chronique affecte 32 pour cent des enfants (8 pour cent souffrent de malnutrition aiguë), et moins de 50 pour cent des ruraux disposent d'une eau saine et potable. La mortalité infanto-juvénile est de 131 pour 1 000 naissances vivantes (en recul), et la mortalité maternelle est de 523 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 65 pour cent et 52 pour cent des adultes sont illettrés (femmes: 54,4 pour cent).

Dans le cadre de la stratégie proposée (ce schéma de stratégie est de la deuxième génération) pour la période 2002–2006 (cycle de programmation harmonisé avec les organismes du Groupe de développement des Nations Unies), l'objectif principal est de permettre aux plus vulnérables de subvenir à leurs besoins alimentaires à court terme, et d'investir dans le capital humain, à court et à long terme, pour avoir l'espoir de sortir du cycle infernal de la pauvreté. Les groupes ciblés en priorité seront les femmes et les enfants les plus démunis vivant dans les zones définies par le gouvernement, le PAM et les organismes des Nations Unies comme prioritaires: les départements du Nord, du Nord-Est et certaines zones très marginales de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Le schéma de stratégie de pays découle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (mai 2001), lui-même issu du bilan commun de pays (octobre 2000).

Il est proposé d'atteindre 250 000 bénéficiaires par an pour le programme fondamental et 60 000 bénéficiaires pour le programme supplémentaire (si les ressources sont disponibles). Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. La stratégie de pays établie pour Haïti couvrira trois domaines, conformes aux objectifs 1, 2, 4 et 5:

- **Femmes et enfants vulnérables: éducation et nutrition.** L'objectif à long terme consiste à: i) contribuer à réduire la malnutrition chez les groupes les plus vulnérables, dont ceux affectés par le VIH/SIDA et par la tuberculose; ii) réduire le coût d'opportunité de la participation et de la fréquentation scolaires (dans le sens large du terme); et iii) appuyer les actions des partenaires oeuvrant pour la réinsertion dans la

⁴ Un dollar des États-Unis équivaut à 23 gourdes haïtiennes.



société des groupes très vulnérables par des actions éducatives et sociales de proximité.

- **Aménagement de bassins versants: protection et production.** L'objectif est la mise en place d'une gestion intégrée et participative de trois bassins versants, dont un situé sur la frontière avec la République dominicaine, pour une meilleure occupation de l'espace.
- **Atténuation des effets des catastrophes: préparation et réponse.** L'objectif est de contribuer à réduire, dans les régions ciblées, les risques auxquels sont confrontées les populations les plus vulnérables en cas de catastrophes naturelles, aussi bien en zone rurale que dans les quartiers défavorisés des villes.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR HAÏTI (WFP/EB.3/2001/17)

Le Conseil a félicité le bureau de pays pour la coordination mise en place avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG.

Les membres ont noté l'ampleur de l'insécurité alimentaire en Haïti et ont reconnu que la poursuite de l'assistance y était nécessaire. Toutefois, deux membres étaient d'avis que, compte tenu du climat dans lequel se déroulaient les opérations, les engagements alimentaires devraient être maintenus à leur niveau actuel. Il a été souligné combien il était important de collecter des données ACV en vue de préparer le programme de pays. Le bureau de pays a été encouragé à accroître ses effectifs et à développer ses compétences pour renforcer le suivi et l'évaluation. Au cours de la préparation du programme de pays, les activités concernant le VIH/SIDA devraient devenir une composante stratégique centrale.

Le Conseil a encouragé le gouvernement à accroître son soutien aux activités du programme de pays.



PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

BUT ET OBJECTIFS

Priorité stratégique No 1 du PAM	Priorité stratégique No 2 du PAM	Priorité stratégique No 5 du PAM
---	---	---

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
<p>But du programme de pays:</p> <p>Contribuer au développement du capital humain et appuyer le développement des communautés en situation d'insécurité alimentaire dans les départements ciblés</p>		<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ persistance de l'instabilité politique et crise économique ➤ absence de cadre juridique ➤ catastrophes naturelles <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ entérinement par le gouvernement du programme de pays ➤ reprise graduelle d'une aide internationale

Activité fondamentale 1 Appui nutritionnel et sanitaire aux groupes vulnérables	Activité fondamentale 2 Investissement dans le capital humain grâce à l'éducation et la formation	Activité fondamentale 3 Amélioration de la sécurité alimentaire et protection de l'environnement
Objectifs de l'activité	Objectifs de l'activité	Objectifs de l'activité
<ul style="list-style-type: none"> ➤ apporter un appui nutritionnel et sanitaire aux enfants mal nourris de 6 à 59 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes ➤ contribuer à la prise en charge nutritionnelle et médico-sociale des femmes enceintes contaminées par le VIH/SIDA et des orphelins (famille d'accueil) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ augmenter le taux de présence et la capacité d'apprentissage des élèves concernés ➤ augmenter le taux d'alphabétisation fonctionnelle, en particulier des femmes ➤ élargir les connaissances de base des parties prenantes et renforcer les comités de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ contribuer à l'amélioration des revenus des organisations paysannes agricoles ➤ contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement des microbassins des populations ciblées ➤ améliorer l'accès à des services de base ainsi que le cadre physique et sanitaire des écoles ➤ assurer le suivi de la situation d'insécurité alimentaire



PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE
--

Hiérarchie des résultats**Indicateurs de résultats****Hypothèses et risques****Activité fondamentale 1: Appui nutritionnel et sanitaire aux groupes vulnérables****Objectif 1:**

Apporter un appui nutritionnel et sanitaire aux enfants mal nourris de 6 à 59 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes

Résultat escompté 1.1

Au moins 75 pour cent des enfants bénéficiaires du programme ont un état nutritionnel satisfaisant à la fin des six mois prévus

- Pourcentage et nombre d'enfants touchés (par sexe) parvenus à un état nutritionnel normal, mesuré par la charte de croissance

Hypothèses:

- Affectation des ressources matérielles et en personnel au niveau des institutions de santé

Résultat escompté 1.2

Au moins 65 pour cent des femmes enceintes et mères allaitantes ciblées ont obtenu un gain pondéral et/ou leur état d'anémie s'est amélioré

- Pourcentage et nombre de femmes enceintes et mères allaitantes ayant obtenu un gain pondéral
- Pourcentage et nombre de femmes enceintes et mères allaitantes dont l'anémie s'est améliorée

Hypothèses:

- Les individus atteints sont recensés
- Les médicaments nécessaires à la prise en charge des malades sont disponibles
- Changement graduel de la perception sociale du VIH/SIDA —acceptation d'entrer dans la logique d'intervention du programme

Résultat escompté 1.3

Au moins 90 pour cent des femmes enceintes et mères allaitantes visées reviennent pour une autre visite prénatale et postnatale mensuelle pendant la période prévu

- Pourcentage et nombre de femmes enceintes qui suivent le nombre minimum de visites prévues

Objectif 2:


Contribuer à la prise en charge nutritionnelle et médico-sociale des femmes enceintes contaminées par le VIH/SIDA et des orphelins (famille d'accueil)



PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
<p>Résultat escompté 2.1</p> <p>Les groupements, dans les communautés ciblées, sont sensibilisés à la nécessité d'accepter et d'appuyer les personnes et familles affectées par le VIH/SIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de groupements sensibilisés et actions positives prises en faveur des personnes/familles affectées ➤ Pourcentage et nombre de femmes enceintes et contaminées, ayant reçu un traitement préventif, une ration et un support cadre social. 	
<p>Résultat escompté 2.2</p> <p>Les femmes enceintes et contaminées par le VIH/SIDA, dans les communautés ciblées, ont reçu un appui médico-social</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage et nombre d'enfants nés de mère séropositive, redevenus séronégatifs après 18 mois ➤ Pourcentage et nombre d'orphelins (familles d'accueil) ayant reçu une ration et un appui médico-social 	
<p>Résultat escompté 2.3</p> <p>Les familles d'accueil d'orphelins, dans les communautés ciblées, ont reçu un appui médico-social</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage et nombre de familles d'accueil ayant reçu cet appui 	
<p>Activité fondamentale 2: Investissement dans le capital humain grâce à l'éducation et la formation</p>		
<p>Objectif 1:</p> <p>Améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des enfants bénéficiant de l'appui alimentaire à l'école</p>		<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'instabilité socio-politique empêche les enfants d'aller régulièrement à l'école
<p>Résultat escompté 1.1</p> <p>87 500 écoliers, en moyenne, reçoivent des repas pendant 160 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre moyen de jours de repas servis dans les écoles pendant une année scolaire 	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si les ressources sont disponibles et arrivent à temps, un repas chaud sera servi aux bénéficiaires visés
<p>Résultat escompté 1.2</p> <p>Réduction de 90 pour cent de la proportion des élèves souffrant d'infections dues aux helminthes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage et nombre d'enfants ayant reçu un traitement de déparasitage chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La composition de la ration correspond aux besoins quantitatifs et qualitatifs des individus

PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
<p>Objectif 2: Augmenter le taux de présence et la capacité d'apprentissage des élèves visés</p> <p>Résultat escompté 2.1 Réduction à 5 pour cent du taux d'absence dans les écoles</p> <p>Résultat escompté 2.2 90 pour cent des écoles ciblées sont en mesure de couvrir les horaires officiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de réduction du taux d'absence par école et en moyenne ➤ Pourcentage et nombre d'écoles ayant assuré l'horaire prévu 	<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Régularité dans la distribution des produits alimentaires aux écoles <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les directions assurent une bonne gestion des écoles ➤ Les enseignants sont en mesure de respecter leurs engagements
 <p>Objectif 3: Augmenter le taux d'alphabétisation fonctionnelle, en particulier des femmes</p> <p>Résultat escompté 3.1 110 moniteurs formés en alphabétisation fonctionnelle</p> <p>Résultat escompté 3.2 7 000 femmes et 1 000 hommes alphabétisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'animateurs d'alphabétisation formés ➤ Nombre de femmes-hommes alphabétisés par an 	<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La contrepartie n'a pas la disponibilité suffisante pour prendre en main le programme de formation <p>Hypothèse:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des ressources complémentaires sont allouées afin de favoriser la réalisation de l'aspect formation et réhabilitation
<p>Objectif 4: Élargir les connaissances de base des parties prenantes et renforcer les comités de gestion</p> <p>Résultat escompté 4.1 50 pour cent des écoles ciblées bénéficient de meilleures conditions socio-sanitaires</p> <p>Résultat escompté 4.2 50 pour cent du personnel pédagogique a suivi au moins un cycle de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et pourcentage d'écoles ayant amélioré leur infrastructure de base ➤ Nombre et type d'infrastructures de base rénovées ou construites ➤ Nombre et pourcentage de personnel pédagogique ayant participé au moins à un cycle de formation 	<p>Hypothèse:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les centres de santé ont le personnel minimum requis

PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
<p>Résultat escompté 4.3 Le personnel des institutions de santé impliqué dans le programme a suivi quatre modules de formation par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'agents sanitaires ayant participé à des séances de formation professionnelle ➤ Pourcentage du personnel impliqué dans le programme ayant suivi les quatre modules 	
<p>Activité fondamentale 3: Amélioration de la sécurité alimentaire et protection de l'environnement</p>		
<p>Objectif 1: Contribuer à l'amélioration des revenus des organisations paysannes agricoles (au moins 40)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Degré d'amélioration de quelques indicateurs socio-économiques au niveau des ménages des groupements (source suivi ACV) 	
<p>Résultat escompté 1.1 La productivité des sols est améliorée (50 pour cent)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et pourcentage des groupements ayant amélioré la productivité de leurs parcelles de 50 pour cent 	<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'autres cadres économiques et de développement pouvant prendre le relais du programme de pays et consolider les acquis des bénéficiaires
<p>Résultat escompté 1.2 Les méthodes culturales sont améliorées (50 pour cent)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et pourcentage des groupements ayant amélioré leurs méthodes culturales de 50 pour cent 	<p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification de la propriété foncière et médiation éventuelle
<p>Résultat escompté 1.3 La production locale est diversifiée dans 40 pour cent des organisations touchées (dont plus de 50 pour cent sont des groupes de femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et pourcentage des groupements ayant diversifié leur production (40 pour cent au moins, dont au moins 50 pour cent sont des groupes de femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution des comités d'usagers de l'eau
<p>Résultat escompté 1.4 Les ressources en eau sont mieux gérées dans le cadre des activités agricoles au niveau des comités d'usagers de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de comités d'usagers mobilisés et nombre de ces comités qui se sont engagés dans des travaux d'amélioration de la gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accessibilité des sites

PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE
--

Hiérarchie des résultats**Indicateurs de résultats****Hypothèses et risques****Objectif 2:**

Contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement des microbassins des populations concernées

Résultat escompté 2.1

30 pour cent des parcelles des microbassins sont aménagées

Résultat escompté 2.2

La couverture des microbassins est améliorée de 10 pour cent

Résultat escompté 2.3

Les lits traités des ravines des microbassins sont valorisés à 50 pour cent

Objectif 3:

Améliorer l'accès à des services de base ainsi que le cadre physique et sanitaire des écoles

Résultat escompté 3.1

Des infrastructures socio-économiques présentant un problème, notamment d'accès, auront été identifiées

Résultat escompté 3.2

15 courts tronçons de pistes d'accès à des écoles, centres de santé et ou marchés ont été réalisés

- Vérification du résultat global sur la base d'une carte de gestion du microbassin établie au début et à la fin de l'activité avec les bénéficiaires

- Nombre d'écoles ayant amélioré les infrastructures de base

- Tronçons de pistes réhabilités et nombre de kilomètres
- Tronçons de pistes d'accès réalisés et nombre de kilomètres
- Nombre de communautés qui ont pu se mobiliser pour avoir accès à des services et des informations

Risque:

- Absence de cadre juridique relatif aux organisations et à la planification locale — gestion de terroir

Hypothèses:

- Vérification et médiation éventuelle de la tenure foncière
- Accessibilité des sites

Hypothèses:

- Prise en charge technique des travaux de pistes par un partenaire permanent sur site
- Disponibilité des fonds nécessaires pour entreprendre les ouvrages connexes aux tronçons de pistes



PROGRAMME DE PAYS—HAÏTI (2003–2006)—CADRE LOGIQUE
--

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Hypothèses et risques
<p>Objectif 4: Assurer le suivi de la situation d'insécurité alimentaire</p> <p>Résultat escompté 4.1 Mise en œuvre par la CNSA d'un système de collecte d'information sur la sécurité alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste préparée des indicateurs à collecter ➤ Cadre méthodologique de traitement de données ➤ Fiches de collecte de données 	<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Persistance des facteurs aggravants —gestion déficiente <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité des moyens budgétaires connexes ➤ Mise en œuvre du programme national SAP et appuis au CNSA mis à disposition ➤ Disponibilité des fonds nécessaires pour le fonctionnement du système d'alerte précoce



ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS D'HAÏTI (2003–2006)

Activités fondamentales

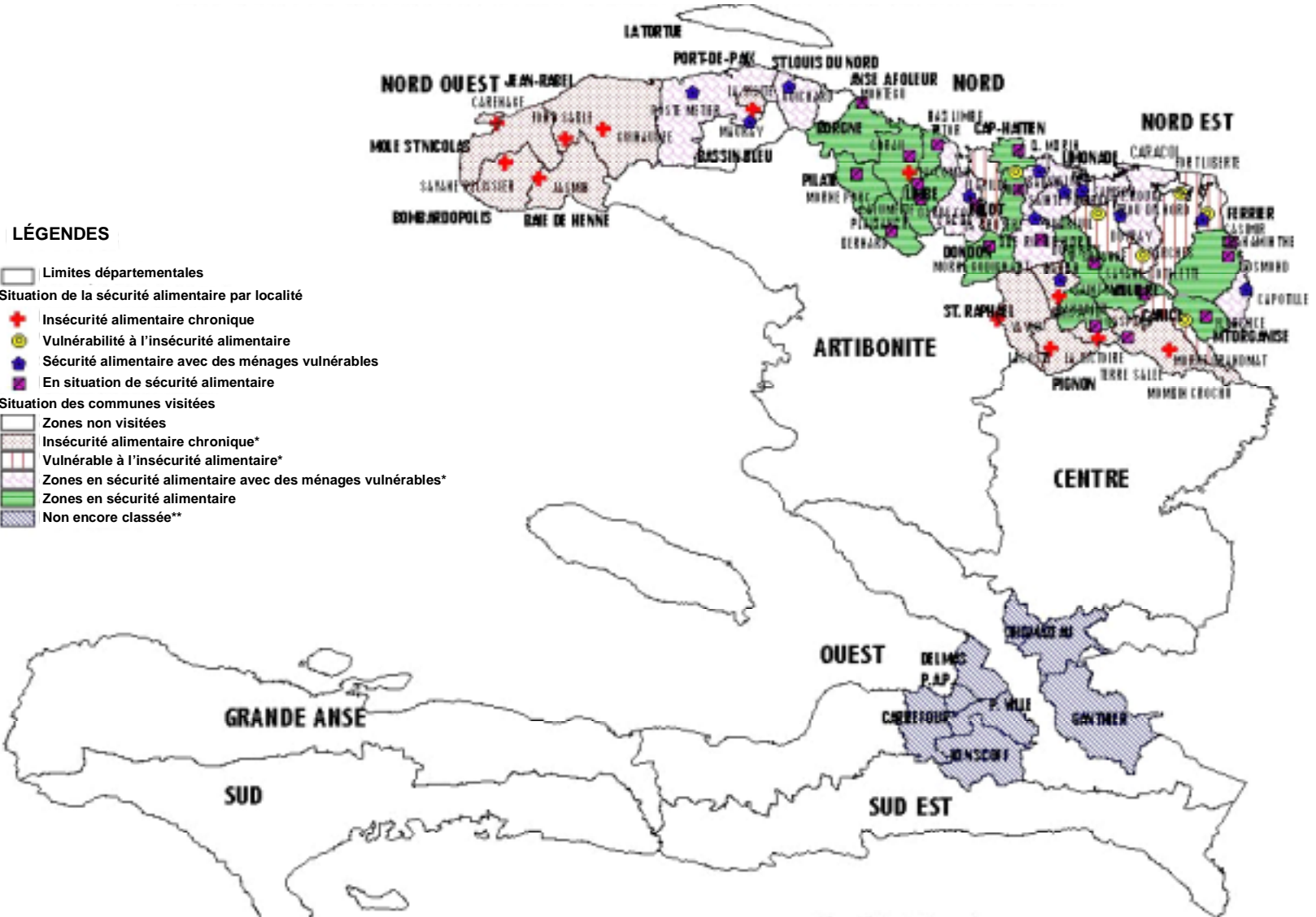
	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (tonnes)	24 250	16 094	4 944	45 288
Produits alimentaires (valeur en dollars)	8 020 297	5 348 887	1 450 041	14 819 225
Transport extérieur	2 909 976	1 931 268	593 268	5 434 512
TTEM (total)	1 818 299	1 206 753	370 704	3 395 756
TTEM (coût par tonne)	75	75	75	
Autres COD	764 914	509 214	144 842	1 418 970
Total, coûts opérationnels directs	13 513 486	8 996 122	2 558 855	25 068 463
CAD ¹	1 351 349	899 612	255 886	2 506 847
CAI ²	1 159 457	771 867	219 549	2 150 873
Total, coûts pour le PAM	16 024 292	10 667 601	3 034 290	29 726 183

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des montants nécessaires au titre des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



ENQUÊTE SUR LA VULNÉRABILITÉ À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN HAÏTI SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES LOCALITÉS CIBLÉES



LÉGENDES

- ▭ Limites départementales
- Situation de la sécurité alimentaire par localité
 - ✚ Insécurité alimentaire chronique
 - ☺ Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire
 - ★ Sécurité alimentaire avec des ménages vulnérables
 - En situation de sécurité alimentaire
- Situation des communes visitées
 - ▭ Zones non visitées
 - ▭ Insécurité alimentaire chronique*
 - ▭ Vulnérable à l'insécurité alimentaire*
 - ▭ Zones en sécurité alimentaire avec des ménages vulnérables*
 - ▭ Zones en sécurité alimentaire
 - ▭ Non encore classée**

Sources: Enquêtes CNSA/PAM/ACV, avril 2002

* Zones définies prioritaires pour le programme de pays
 ** Bien que non encore classées ces communes sont aussi proposées dans le programme

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
BND	Bureau pour la nutrition et le développement
CAD	Coûts d'appui directs
CARE	Société coopérative pour l'aide au monde entier
CNSA	Coordination nationale pour la sécurité alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OMS/OPS	Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PIB	Produit intérieur brut
PNCS	Programme national des cantines scolaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

